

## L1 1er semestre, Grenoble, Dr. Constitutionnel.

Par **Largo**, le **08/01/2005 à 19:40**

Bonjour,

Donc voilà :

[b:fzmk2kph]"Régime parlementaire et stabilité du gouvernement"[/b:fzmk2kph] (3h)

Sujet terriblement vague et large.

Pas de corrigé, c'était hier  twink not found or type unknown

Globalement, il fallait parler de la rationalisation du parlementarisme (historiquement, et au sein des régimes allemands, anglais, français), de l'importance des partis, des relations législatif-exécutif, et des mécanismes du régime parlementaire lui-même (mise en cause de la responsabilité politique du gouvernement...)

Le régime allemand, par exemple, est l'archétype de la rationalisation, en Angleterre c'est le two-party system qu'il fallait cerner, et historiquement, l'échec de la 3ème et 4ème Rep. est du à l'instabilité chronique des gouvernements.

En 3h, c'était rude...

A+

Largo.  twink not found or type unknown

P.S : je n'ai pas mis le nom du professeur, je ne sais pas s'il apprécierait que je divulgue son nom en public... Sinon dites-moi, je pourrai le rajouter.

Excellent professeur au demeurant, qui vient de Montpellier.

Par **fabcubitus1**, le **08/01/2005 à 21:12**

Généralement, je demande si je peux le mettre sur Juristudiant, et s'ils sont d'accord, je mets aussi leur nom. Mais le plus sage, c'est de leur demander si tu peux le mettre avec leur nom.

Par **jeeecy**, le **08/01/2005 à 22:56**

oui tout a fait

normalement il faut demander l'autorisation au professeur avant de publier un sujet d'annales  
(a fortiori quand tu indiques son nom...)